



## COMMUNE DE FOURQUES

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU VENDREDI 8 AVRIL 2016 à 18 heures 30

Membres du conseil municipal en fonctions : ARSAC Claudie, ATHENOUX Odile, AZEMA Jean-Michel, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Stéphanie GILENI, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Vanesia FRIZON, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, David RIBES

Présents : ARSAC Claudie, ATHENOUX Odile, AZEMA Jean-Michel, Aimé BARACHINI, Yolande BOUVIER, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Vanessa FRIZON, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Marie-José BERGIER donne procuration à M. Michel PAULET. Mme Stéphanie GILENI donne procuration à M. Jean-Paul RABANIT. M. David RIBES donne procuration à M. Aimé BARACHINI.

Absente excusée : Mme Nadine CASTELLANI.

Secrétaire de séance : M. Robert HEBRARD.

Compte rendu des décisions du maire prises en application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant délibération du 14 avril 2014 : Néant

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Monsieur le maire rappelle en préambule aux membres du conseil municipal que par délibération N°2015-066 du 8 octobre 2015, ils ont prescrit la révision générale du P.O.S. approuvé le 29 septembre 2011 et sa conversion en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), et pour se faire ont désigné le Bureau d'Etudes CITADIA CONSEIL - 546, rue Baruch de Spinoza - Site Agroparc - B.P. n° 61225 - 84911 AVIGNON Cedex 9.

L'article R123-1 du Code de l'urbanisme dispose que les P.L.U. comportent un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.),

Selon l'article L 123-1-3 du Code de l'urbanisme, ce P.A.D.D. :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune,
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L123-9 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du P.A.D.D. doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du P.L.U.

Les travaux d'élaboration du P.L.U. animés par le Bureau d'Etudes CITADIA CONSEIL ont démarré le 1<sup>er</sup> août 2015 et ont comporté à ce jour deux phases qui ont fait chacune l'objet d'une concertation destinée à l'ensemble des partenaires institutionnels mais aussi au public :

**1 - Etablissement d'un diagnostic territorial** qui a permis d'identifier les enjeux essentiels du futur P.L.U. :

- *Une Structure démographique en évolution* :
  - o un dynamisme démographique qui ralentit,
  - o une structure familiale qui évolue,
  - o un bon niveau d'équipements publics.
- *Dynamiques de l'habitat et du logement* :
  - o un renouvellement du parc de logement contrarié par les contraintes foncières,
  - o un parc de grands logements individuels en accessions.

- *Un dynamisme économique à renforcer :*
  - o le profil de la population active,
  - o une économie résidentielle,
  - o un pôle d'emploi orienté vers le commerce et la construction,
  - o les mobilités domicile-travail.
- *Transports et déplacements.*
- *Un bon niveau d'équipements et de services locaux :*
  - o une offre d'équipement conséquente,
  - o des commerces et services de proximité,
  - o une capacité touristique à développer.
- *Analyse de la consommation foncière et de la morphologie urbaine :*
  - o la consommation foncière,
  - o l'analyse urbaine par secteurs,
  - o le potentiel foncier,
  - o une agriculture à maintenir.
- *Etat initial de l'environnement.*
- *Perspectives et enjeux.*

Monsieur le maire informe l'assemblée que les enjeux du diagnostic territorial ont fait l'objet, d'une réunion du comité de pilotage le 08 janvier 2016, et d'une présentation aux Personnes Publiques Associées le 18 mars 2016.

**2 - Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables** tenant compte des objectifs et des enjeux issus de la phase diagnostic :

Ce document, dont le contenu intégral est annexé, constitue tout à la fois le projet de développement urbain pour la prochaine décennie et l'architecture générale du futur P.L.U. dans ses composantes classiques que sont le Plan de zonage et le Règlement d'urbanisme.

Les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues par le P.A.D.D. de Fourques sont définies en 4 axes principaux :

### **1) Un développement maîtrisé et cohérent :**

- 1.1. *Maitriser la croissance démographique et de l'habitat pour conserver l'esprit village pour ne pas excéder 3.300 habitants d'ici 2030, correspondant aux capacités des équipements :*
  - Croissance démographique nulle avant le renforcement des digues, puis établie à 1,2% annuelle moyenne entre 2012 et 2030.
  - Densité moyenne de 20 logements/hectares en cohérence avec le SCOT.
- 1.2. *Phaser les nouvelles perspectives de développement issues des travaux sur la digue du Rhône :*
  - Anticiper le développement urbain de zones constructibles du futur PPRi, après qualification RAR de la digue.
  - Aménager le potentiel foncier des secteurs FU-o Nord compris dans l'enveloppe urbaine, ainsi que dans sa continuité.
  - Mettre en œuvre le projet de mutation du secteur des stades à proximité des espaces de vie en les déplaçant.
  - Envisager la création d'un éco-quartier au Rouinet.
  - Conserver des zones non urbanisées pour des équipements publics au sein des secteurs urbanisables du futur PPRi.
- 1.3. *Contenir le développement urbain, préserver les richesses agricoles :*
  - Affirmer le caractère agricole de la plaine.
  - Pérenniser les activités agricoles et permettre l'extension des bâtiments là où le PPRi le permet.
  - Préserver certaines structures identitaires (canaux, trame végétale, grands domaines et mas).
- 1.4. *Développer une offre de logements adaptés à tous les parcours résidentiels :*
  - Proposer une offre de logements qualitative et diversifiée qui réponde aux besoins de différents parcours résidentiels, en assurant la mixité sociale.
  - Permettre aux jeunes de rester au village en accédant à un logement en location ou en accession à la propriété.
  - Développer une offre de logement social : 40 logements à l'horizon du P.L.U. soit 20% des programmes neufs.
  - Anticiper le vieillissement de la population en développant une offre de logements adaptée.
- 1.5. *Limiter le ruissellement pluvial :*
  - En cohérence avec le plan de gestion des Risques d'Inondation Rhône Méditerranée.

## **2) Un village accueillant, convivial et innovant :**

### *2.1. Maintenir un pôle villageois vivant autour d'espaces fédérateurs :*

- Réaffirmer le rôle du centre ancien et du nouveau centre.
- Conforter le dynamisme commercial.
- Favoriser les liaisons entre les centres et les quartiers, le futur port et le centre.
- Poursuivre l'aménagement d'espaces publics comme lieux de convivialité.

### *2.2. Développer l'offre d'équipements en lien avec les évolutions démographiques :*

- Maintenir à moyen terme les équipements actuels qui répondent aux besoins futurs de la commune jusqu'à 3.500 habitants.
- Anticiper les besoins futurs : réserver du potentiel foncier (1ha à minima) aux Draillettes.
- Anticiper d'éventuelles contraintes normatives futures sur les arènes en envisageant une solution de repli qui permettrait par ailleurs une valorisation du quartier du château, château d'eau, et futur port.
- Anticiper la délocalisation d'une partie des stades au Nord-Ouest de la commune.
- Accompagner la desserte haut débit et très haut débit, bornes wifi.
- Maitriser le calendrier des opérations immobilières afin d'échelonner et de rationaliser les besoins en équipements, tout en s'adaptant aux évolutions du PPRi.

### *2.3. Faciliter les mobilités alternatives à l'automobile :*

- Favoriser le développement des déplacements doux de proximité.
- Structurer un réseau de cheminements piétons et vélos cohérent.
- Favoriser l'alternative à la voiture individuelle.
- Favoriser l'accessibilité de tous les espaces aux personnes handicapées.

### *2.4. Développer des modes d'aménagement durables et innovants, prévoir un agro-quartier :*

- Créer des quartiers de qualité.
- Favoriser l'aménagement d'équipements d'énergies renouvelables.
- Poursuivre la mobilisation d'emprises en bord de rues pour le passage des réseaux.
- A long terme envisager l'aménagement futur d'un véritable « agro-éco-quartier » sur le secteur du Rouinet.

## **3) Ecrire une nouvelle page du développement économique de Fourques :**

### *3.1. Favoriser le maintien d'une économie locale de proximité :*

- Maintenir et conforter le dynamisme commercial pour assurer une économie présente sur la commune.
- Maintenir et renforcer la vocation commerciale de l'esplanade Vaillant Couturier.
- Maintenir et développer les festivités annuelles qui dynamisent l'activité économique et renforcent l'attractivité de Fourques.

### *3.2. Un projet d'envergure pour un dynamisme touristique renouvelé :*

- Permettre la création du port de plaisance de Fourques sur le Petit Rhône, une nouvelle halte pour les plaisanciers du fleuve, un espace attractif qui permettra un rayonnement renforcé du village et une fréquentation accrue.
- Un projet communal d'ampleur de 300 anneaux à l'intersection de flux de navigation (du Canal du Midi à Genève).
- Impulser sur cette base une nouvelle dynamique touristique, véritable ressource économique.
- Développer l'offre d'hébergements touristiques.
- Aménager les alentours du port en conséquence.
- Valoriser le potentiel d'attractivité touristique dans un secteur de croisement des flux (Via Rhona, chemin de Saint-Jacques de Compostelle, aboutissement du Canal du midi, proximité directe de Arles, ...).

### *3.3. Favoriser le maintien des activités économiques existantes : activités agricoles et artisanales :*

- Maintenir et valoriser le potentiel des terres agricoles, richesse inestimable pour la commune et pour son avenir.
- Favoriser le maintien ainsi que le développement des exploitations agricoles en ne permettant pas les changements de destinations.
- Maintenir et préserver les canaux et les outils de gestion des eaux et d'irrigation et d'assainissement qui permettent d'assurer la qualité des sols.
- Structurer et conforter la zone d'activités.
- Permettre l'implantation de nouvelles activités à Fourques ainsi que l'évolution des activités existantes : une première extension de la zone dans la limite imposée par le risque inondation, dès l'évolution de la labellisation des digues sur les secteurs FOU du PPRi (2hectares) tout en assurant une densité élevée de constructions.

#### 4) **Un village préservé, valorisant son patrimoine et ses ressources :**

##### 4.1. *Un patrimoine urbain et architectural à préserver et valoriser :*

- Le cœur du village : une identité urbaine et architecturale à préserver :
  - *Pérenniser la morphologie urbaine existante actuellement dans le cœur historique.*
  - *Préserver certains éléments bâtis remarquables.*
  - *Identifier le quartier de la mairie (ex-ZAC Mas de Courtois) comme un exemple d'aménagement urbain.*
- Le château, un élément identitaire à relever :
  - *Dégager les percées visuelles sur le château.*
  - *Maintenir la vocation naturelle du socle paysager.*
- Le pont suspendu et ses abords :
  - *Remettre en perception le site (démolition de certains bâtiments).*
  - *Développer de nouveaux cheminements.*
  - *Valoriser l'atelier de l'ancien antiquaire.*

##### 4.2. *Renforcer la qualité urbaine et paysagère du village, valoriser le cadre de vie :*

- Renforcer la présence de nature en ville :
  - *Mobiliser du foncier libre inconstructible au sein de l'enveloppe urbaine.*
- Renforcer la qualité des entrées de ville et leur vocation d'accueil :  
Route d'Arles :
  - Poursuivre la dynamique de valorisation touristique de l'entrée dans la Communauté de Communes et leur vocation d'accueil ;
  - Améliorer le traitement des interfaces avec les espaces bâtis : aménager une véritable frange urbaine arborée au sud de le D6113, support également de cheminements doux entre le village et le futur quartier éco-éco quartier.  
Route de Beaucaire :
  - Conserver le mail planté côté stade
  - Renforcer l'accompagnement paysager de l'axe en créant une symétrie de chaque côté de la route de Beaucaire : réserver une bande de recul pour la plantation d'un alignement arboré, en réponse au mail planté existant.

##### Avenue du Vieux Pont :

- Aménager côté Est une piste piétonne et cycliste en miroir de l'existant

##### 4.3. *Valoriser le patrimoine naturel de Fourques, patrimoine d'eau :*

- Pérenniser le réseau d'irrigation et d'assainissement de la plaine, permettre de maintien des installations et équipements liés à son fonctionnement.
- Préserver et renforcer les ripisylves du Petit Rhône.
- Préserver et valoriser le passage du canal de Beaucaire qui traverse l'enveloppe urbaine.
- Favoriser l'ouverture sur le fleuve, notamment au travers du projet de port, tout en assurant la reconquête des berges et l'intégration de la ripisylves.
- Développer la découverte de ce patrimoine « d'eau », via la création de nouveaux sentiers de randonnées le long des digues en liaison avec la Via Rhône.
- Préserver/Compenser les boisements dans la plaine à l'exemple du bois des Pébrières nouvellement créé.
- Assurer une protection stricte des mares identifiées sur le territoire, regroupant des habitats d'intérêt écologique majeur.

Au-delà des objectifs écologiques, la préservation et le renforcement des ripisylves permettra d'assurer la stabilité des berges. Ceci en cohérence avec les objectifs du Plan de Gestion des Risques d'Inondation Rhône-Méditerranée(PGRI).

En cohérence également avec le SDAGE, la commune :

- Concrétise la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- Préserve le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides.

Monsieur le Maire précise que :

- la phase Diagnostic, l'Etude initiale de l'environnement et le P.A.D.D. ont été présentés le 18 mars 2016 à l'ensemble des personnes publiques associées et n'ont pas fait l'objet d'observations négatives et d'opposition sur les options retenues,
- le P.A.D.D. attaché à la présente a été actualisé suite à la réunion des PPA du 18 mars 2016.

Après cet exposé, et rappel que cet exercice est contraint, extrêmement cadré, s'appuyant sur un état des lieux : le diagnostic, Monsieur le maire invite les élus à débattre du P.A.D.D.

A l'occasion de ce large débat, plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du P.A.D.D. évoquées précédemment et notamment sur les points suivants :

**Mme Myriam NESTI** : Que signifie, mixité typologique ?

**M. Gilles DUMAS** : C'est l'étude prévisionnelle de logement répondant aux besoins de logements différenciés des personnes et des familles aux différentes périodes et âges de la vie.

Dans les années 60 la tendance était surtout l'habitation résidentielle type « villas » ; aujourd'hui avec la Loi ALUR ce n'est plus le type d'habitation préconisé, il faut densifier l'existant enfin de ne plus consommer les terrains agricoles.

**M. Robert HEBRARD** : Suivant la composition de la famille au fil du temps, il est besoin d'un T1 puis T2/ T3/ T4, puis une fois les enfants partis, le besoin de taille de logement redevient moins important.

**M. Jean-Paul RABANIT** : Au début le P.L.U. envisage une densification de 300 habitations au cours des 10 à 15 prochaines années, il est question plus loin d'une densification plus importante, près de 600 habitants ?

**M. Gilles DUMAS** : Mon objectif principal au cours de l'élaboration de ce P.L.U. a toujours été, de ne pas dépasser 3.500 habitants à l'horizon 2030. L'organisation de la production d'environ 200 logements n'entraîne pas forcément une densification de 600 habitants, les logements étant de différents types (T1, T2, ...).

Je rappelle que j'avais refusé dans le premier P.O.S. des années 80 une évolution de la population de Fourques à 6.000 habitants en l'an 2000, prévue par l'administration, en raison de l'évolution nécessaire des équipements.

Il est important que le patrimoine foncier de la commune ne soit pas entièrement consommé par une seule génération car on ne sait pas les besoins qui seront incontournables dans le futur. Laissons aux générations futures les moyens et le soin d'en disposer.

**M. Georges GUIRARD** : Je ne partage pas tout à fait votre point de vue sur cette approche du village de demain.

Nous avons la chance d'avoir la création d'un port annoncé. Si l'activité se fait sur une bande sectorisée autour du port elle sera très ciblée, uniquement bar et restaurant et commerce du centre. Les activités du futur port cibleront 1 seule partie du village. L'espace donné aux commerces actuels est très restreint. A l'avenir il faut imaginer la possibilité de dépasser ce centre, le développer sur les parties où va se créer de l'habitat.

Il faudrait que le centre soit déplacé vers d'autres lieux du village.

Il est logique de se limiter à 3.500 habitants. C'est un très bon objectif. Mais Je veux redévelopper l'activité du village : nous avons la chance d'un port mais à Fourques il n'y a qu'un hôtel. Peut-être avez-vous l'idée qu'une partie de l'ancien village va rentrer dans une imagination de gîtes où on pourra accueillir en nocturne les gens qui voudront prendre pied mais c'est très limité. Il faut prévoit un emplacement destiné pour un développement hôtelier par exemple qui permettrait au village de vivre lui-même c'est à dire d'avoir la possibilité d'attirer celui qui va être de passage et de rester le plus possible sur place, de pouvoir en même temps bénéficier des infrastructures de proximité. Sinon où vont partir ces gens-là ?

**M. Gilles DUMAS** : Aujourd'hui le droit du commerce est ouvert, n'importe qui peut ouvrir un commerce : la commune a montré son volontarisme en achetant sur la place d'Argence des lieux que nous n'avons vendu que pour des commerces. Actuellement la mairie se mobilise pour acquérir des terrains à côté de la Poste qu'on destine à des commerces, encore faut-il voter le budget ? Désignez-moi l'endroit où on peut mettre une réserve foncière pour permettre de préempter. Dites-moi où implanter un site qui accueillera de l'hôtellerie et autres commerces ?

**M. Georges GUIRARD** : On peut avoir des idées, par exemple un espace en face TOTAL de l'autre côté de la RD 6113.

**M. Gilles DUMAS** : Actuellement l'état interdit de construire dans cette zone. Mais votre idée pourra être intégrée dans le cadre de ce que j'appelle l'agro éco quartier ?

**M. Georges GUIRARD** : L'agro quartier je n'ai pas perçu ce que c'était et j'espère que cela sera présenté en réunion publique. Il y également des possibilités d'implantation dans d'autres zones, notamment route de Beaucaire mais ça me tenterait moins, je veux dire physiquement. L'attrait est plus lié à l'activité de la route quand il y a un passage important.

Quelque chose qui me choque aussi c'est la future implantation sportive : d'habitude les installations sont faites à l'extérieur des habitations. Le déplacement du stade de rugby se fera peut être à l'horizon 2030 mais pourquoi le faire à ce lieu-là ? Je le voyais beaucoup plus loin.

**M. Gilles DUMAS** : On ne peut pas aller dans des endroits considérés comme agricoles. La loi ALUR l'interdit. Mais je le note pour en parler à l'administration.

**M. Georges GUIRARD** : Je fais des propositions, je ne peux pas dire qu'elles seront acceptées. Je n'ai pas la réponse finale.

**M. Georges GUIRARD** : Les commerces du village doivent être développés. Ils manquent. Demain ce sera encore plus nécessaire lorsque la population aura augmenté. Donnons la possibilité aux commerces de s'installer.

**Mme Myriam NESTI** : Tout le monde a la possibilité d'ouvrir un commerce de proximité.

**M. Georges GUIRARD** : Ce sera important s'il y a un port demain.

**M. Gilles DUMAS** : Des commerces peuvent s'installer. Certains l'ont fait dans le centre Rue de la République (matelassier, chaussures, ...) mais n'ont pas tenu.

**M. Georges GUIRARD** : A Arles on procède à la même opération. Ce qui me fait peine c'est que j'ai entendu dire à Arles quand on parle du port de Fourques : « mais c'est le port d'Arles ». Les arlésiens s'imaginent que tout ce qui se passera sur le port de Fourques c'est pour eux.

**M. Gilles DUMAS** : S'il n'y avait pas Arles personne n'envisagerait de faire un port à Fourques.

**M. Robert HEBRARD** : Ce qui va nous permettre d'attirer les bateaux dans le port de Fourques, c'est la proximité d'Arles, son attractivité touristique.

**M. Sébastien LESAGE** : Ce n'est pas seulement la proximité d'Arles mais c'est aussi la mise en place de la mise en réseau des ports par la C.C.B.T.A. qui ont permis celui de Fourques.

**M. Gilles DUMAS** : La mise en réseau est à l'initiative du Conseil départemental (ex Conseil général) : chaque port paye ses infrastructures et en assure la gestion, et il y a mutualisation des réservations.

Donc reprise du projet de 1980 délaissé à l'époque au profit de la création du développement économique par création des zones artisanales pour garder les industriels.

Il faut tout de même rester réaliste, le coût de la réalisation de ce port évalué à près de 9,5 M€, ne pouvait être supporté par notre village qui compte moins de 3.000 habitants, au risque de voir flamber nos impôts de façon exorbitante. Il est plus sage que ce projet intercommunal soit porté par la Communauté de Communes qui regroupe 30.000 habitants. Projet validé par toutes les communes. La rentabilité de ce tourisme fluvial à condition qu'il y ait Arles, c'est la continuité du Canal du Midi pour les bateaux qui pourront visiter Arles. Il faut des objectifs de tourisme.

Selon les études sur le coût de la réalisation de ce port, la rentabilité sera de 4 ans (sans tenir compte d'éventuelles subventions portées par la Région et le Département).

**M. Georges GUIRARD** : Je dis que si nous pouvons acquérir une activité supplémentaire pour faire en sorte que les gens du village puissent travailler à proximité, ce n'est que du Boni. Je me rappelle qu'Aimé Barachini est intervenu pour que la réparation navale puisse être envisagée en zone artisanale. Autant le prévoir.

**M. Gilles DUMAS** : Je partage votre souhait : grâce aux 6 hectares de terrains en zone artisanale qui ont été préservés pour ne pas devenir des habitations. On ne peut pas mettre ce type d'installation à proximité immédiate du port par manque de place.

**M. Aimé BARACHINI** : Il est difficile de faire des projections dans le domaine économique. On peut penser que les garages qui se trouvent sur l'esplanade Paul Vaillant Couturier, pourraient dans un proche avenir être transformés en magasins.

**M. Robert HEBRARD** : Je vous renvoie à la page 15 du P.A.D.D. qui développe les points qui viennent d'être évoqués. Beaucoup de commerces créés ne tiennent pas dans le village en raison du manque de clients.

La présence de commerces locaux à Fourques est un élément du dynamisme local avec comme objectifs :

Maintenir et renforcer la vocation commerciale de l'esplanade des Lices entre le futur port de plaisance et le centre - village.

Maintenir et développer les festivités annuelles (Foire aux chevaux, fête de la Maïo, fête votive) qui dynamisent l'activité économique et renforcent l'attractivité du village.

En ce qui concerne les commerces, vouloir ajouter plus de commerces sans en avoir évalué les besoins est un réel danger, il faut rester prudent dans la démarche, cela risque à terme de mettre en péril les commerces existants.

**M. Gilles DUMAS** : La commune se doit de tout faire pour éviter que les commerces (bistrot, épicerie, boulangerie, tabac journaux) ferment, car cela serait préjudiciable pour l'économie sur la commune.

**M. Jean-Paul RABANIT** : Je voudrais soulever un problème grave. Le village de Fourques risque d'être confronté dans un proche avenir à une pénurie de médecins, j'ai en ce qui me concerne atteint l'âge de la retraite depuis six ans et je ne trouve personne pour me remplacer. Les jeunes internes sont aspirés par les hôpitaux et il n'y a plus de jeunes médecins qui veulent s'installer à Fourques ou ailleurs. La présence médicale va s'éclaircir de façon grave et sans solution y compris sur Arles. Il y a un risque fort de disparition de la médecine générale.

**M. Gilles DUMAS** : Cela fait déjà plusieurs années que nous nous sommes penchés sur cette question. Nous avons envisagé l'acquisition du terrain de J. BENET situé à côté de la poste, mais l'opération n'a pas pu se faire.

Mais, nous nous sommes mis d'accord avec le nouvel acquéreur M. AZEMARD, afin qu'il réserve une partie du terrain pour la création d'un centre médical. Un local à disposition pourrait être un argument pour attirer les candidats potentiels par un lieu d'accueil.

**M. Jean-Paul RABANIT** : Les locaux n'ont pas besoin d'être très grands : Les jeunes médecins ne veulent pas travailler seul.

**M. Sébastien LESAGE** : La réflexion porte sur plusieurs professions ?

**M. Gilles DUMAS** : Oui dentiste, pharmacie, médecin, infirmière.

**M. Sébastien LESAGE** : L'argument majeur c'est le local. Réalisation dans quel horizon ?

**M. Gilles DUMAS** : 2020 après la réalisation des digues et la révision du PPRi mais les négociations ont déjà commencé avec les différentes professions. Mais attention au choix des praticiens pour ne pas commettre les erreurs du centre de la France. C'est une question d'autant plus importante que les personnes âgées ont de moins en moins les moyens d'accéder financièrement aux maisons de retraite.

**M. Sébastien LESAGE** : Prochaine étape ?

**M. Robert HEBRARD** : Réunion publique le vendredi 22 avril à 18h30 à l'Auditorium sur le P.A.D.D. puis élaboration de la phase III.

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée pour son écoute et pour les différents points de vue qui se sont exprimés sur les orientations générales du P.A.D.D.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de P.A.D.D.\*

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

\*document consultable au secrétariat de la mairie.

---